



## DIVORCE avec bien immobilier

-----  
Par vantcaro

Bonjour

Ma fille va divorcer à l'amiable. Une maison achetée en commun avec un crédit en cours reste à gérer.

Ma fille souhaite conserver la maison et donc reprendre le crédit à son nom unique.

L'évaluation faite par une agence présente un montant plus ou moins égal au crédit restant à régler (achat récent 3 ans)

Les 2 parties sont d'accord sur cet arrangement.

Sauf erreur de ma part, ma fille n'aura rien à reverser au conjoint partant ?

Les frais afférents à ces transactions (notaire et avocat) sont divisés en 2 ?

Je vous remercie par avance de vos retours

Excellente journée à vous

CV

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

La première étape obligatoire est d'obtenir l'accord de la banque pour désolidariser le crédit. Sinon le projet est bloqué et il faudra vendre à un tiers + partager l'argent.

D'autre part, le partage des frais est selon leurs accords. Celui qui est le plus intéressé à aboutir peut aussi proposer de les prendre en charge. La loi n'impose rien.